planification de l'espace marin global



unesco
Commission océanographique intergouvernementale

Cofinancé par l'Union européenne

DISCLAIMER / CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ / DESCARGO LEGAL

[EN] The designations employed and material presented during this event do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO and the European Commission concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The ideas and opinions expressed are the speakers' own; they are not necessarily those of UNESCO and the European Commission and do not commit the organizations.

[FR] Les désignations employées et les données présentées au cours de cet événement n'impliquent de la part de l'UNESCO et de la Commission européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées sont celles des intervenants ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et de la Commission européenne et n'engagent en aucune façon ces deux organisations.

[ES] Los términos empleados y los materiales presentados durante este evento no implican toma alguna de posición de parte de la UNESCO y de la Comisión Europea en cuanto al estatuto jurídico de los países, territorios, ciudades o regiones ni respecto de sus autoridades, fronteras o límites.

Las ideas y opiniones expresadas son las de los conferenciantes y no reflejan necesariamente el punto de vista de la UNESCO y de la Comisión Europea ni comprometen a las organizaciones.

planification de l'espace marin global

MSPglobal 2.0
Formation nationale au Bénin

Cotonou, 26 et 27 février 2024



©Bertrand Godfroy-Genin/shutterstock.com

Organisé: par:

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le soutien de:

Cofinancé par l'Union européenne

planification de l'espace marin global

Mise en scène et conception du processus de planification

Joseph Kofi Ansong, COI-UNESCO

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cofinancé par l'Union européenne

Mise en scène et phase de conception



MISE EN SCÈNE



CONCEPTION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION



ÉVALUATION POUR LA PLANIFICATION



ÉLABORATION DU PLAN



PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN



SUIVI, ÉVALUATION ET ADAPTATION

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Comment préparer le terrain et concevoir le processus de planification ?

- **Groupe de travail de la PEM**

  - Généralement, multi-institutionnel ou multi-agence
  - D'autres parties prenantes et experts en matière de planification peuvent être associés à ce projet.



- Cadres juridiques et institutionnels existants
- Les Parties prenantes et leurs besoins en matière de planification
- Budget et financement

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



Mandat de la PEM et groupe de travail



Mandat de la **PEM**

- La première tâche consiste à **déterminer** s'il existe des **capacités de planification marine et côtière.**

- **Identifier** les institutions ou agences qui ont l'**autorité légale** de **gérer les ressources marines** et d'**appliquer les activités** dans la zone maritime.

➢ Dans la plupart des pays, plusieurs institutions ont des attributions différentes et leurs compétences spatiales peuvent se chevaucher, ne pas être reliées entre elles ou être inexistantes.

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Groupe de travail de la PEM

- **Créer** un groupe de travail **pluridisciplinaire, pluri-institutionnel ou pluri-agences** composé de biologistes, de géographes, d'économistes, de spécialistes des sciences sociales et de planificateurs.
- Ce groupe de travail peut inclure des Parties prenantes clés, des autorités compétentes, des experts - universitaires **et/ou membres de la société civile - ayant une** expérience en matière de planification marine et d'aménagement du territoire.

➢ L'**objectif** du groupe de travail est de commencer à organiser le processus et d'apporter les points de vue de plusieurs secteurs afin de coordonner le lancement de la PEM.

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



Identifier les cadres juridiques et institutionnels nationaux existants



Cadres juridiques et institutionnels nationaux

planification de l'espace marin global

Identifier toute politique nationale établie en **matière de PEM** en examinant :

- ✓ Politique/stratégie nationale sur les océans
- ✓ Stratégie bleue/océanique/maritime
- ✓ Politiques sectorielles
- ✓ Plans de gestion sectoriels(Sectoriel)
- ✓ Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
- ✓ Objectifs en matière d'énergies renouvelables
- ✓ Programmes de développement régional et/ou local des zones côtières
- ✓ Stratégies d'adaptation au changement climatique
- ✓ Plans et politiques en matière d'environnement

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



Identifier les lois, règlements et accords internationaux existants

Cadres juridiques et institutionnels internationaux

planification de l'espace marin global

La PEM a été adopté comme modèle de planification et de gestion pour atteindre la **cible 2 de l'Objectif de** développement durable 14 (ODD 14) de l'Agenda 2030 des Nations unies -.

"Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter les impacts négatifs importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin de parvenir à un océan sain et productif".

Instruments juridiques internationaux pertinents

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)
  - Fondement de la déclaration des différentes juridictions maritimes
  - Stipule les principes internationaux de contrôle de la navigation et du droit de passage inoffensif
  - Indique l'étendue des responsabilités en matière de protection des ressources biologiques marines
  - Autorité pour gérer et interdire les activités d'extraction dans les zones de juridiction nationale
  - Traite de la piraterie et des poursuites relatives aux activités illégales dans les zones de juridiction nationale et de la coopération en eaux internationales/territoriales
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et accords et protocoles connexes
- Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons
- Accord de conformité de la FAO
- Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INDNR
- Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)
- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
- Accords relatifs aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA)
- Convention sur les zones humides (Ramsar)

Source : Forum international sur la Gouvernance des océans, 2021

Comment intégrer et optimiser les processus internationaux, régionaux et nationaux ?

planification de l'espace marin global

- Au cours de la phase d'inventaire, **procéder à** une analyse complète des accords aux **différents niveaux et échelles**, y compris transfrontaliers.

- **Partage d'**informations entre les niveaux (**rapports ; événements pour réunir les acteurs** de différents niveaux afin de partager les informations et expériences)



Identifier les sources de financement de la PEM



Financement pour la **PEM**

- **Estimez les coûts de** vos activités de PEM
- **Identifier d'autres moyens** d'obtenir un financement pour les activités de PEM
- **Examples de mécanismes de financement :**
  - Crédits alloués au titre des recettes de l'État
  - Subventions et donations
  - Recettes du tourisme
  - Recettes du secteur de l'énergie
  - Recettes de l'exploitation manière
  - Recettes de la pêche
  - Recettes du transport maritime



(IOC-UNESCO, 2009)

Exemple : Seychelles

- La SPEM est financée par la **conversion de la dette** et gérée par le Fond fiduciaire des Seychelles pour la conservation et l'adaptation au climat (Seychelles' Conservation and Climate Adaptation Trust - SeyCCAT)

- Financement supplémentaire grâce à des **subventions accordées** au gouvernement des Seychelles et à la subvention Oceans 5 accordée à The Nature Conservancy.

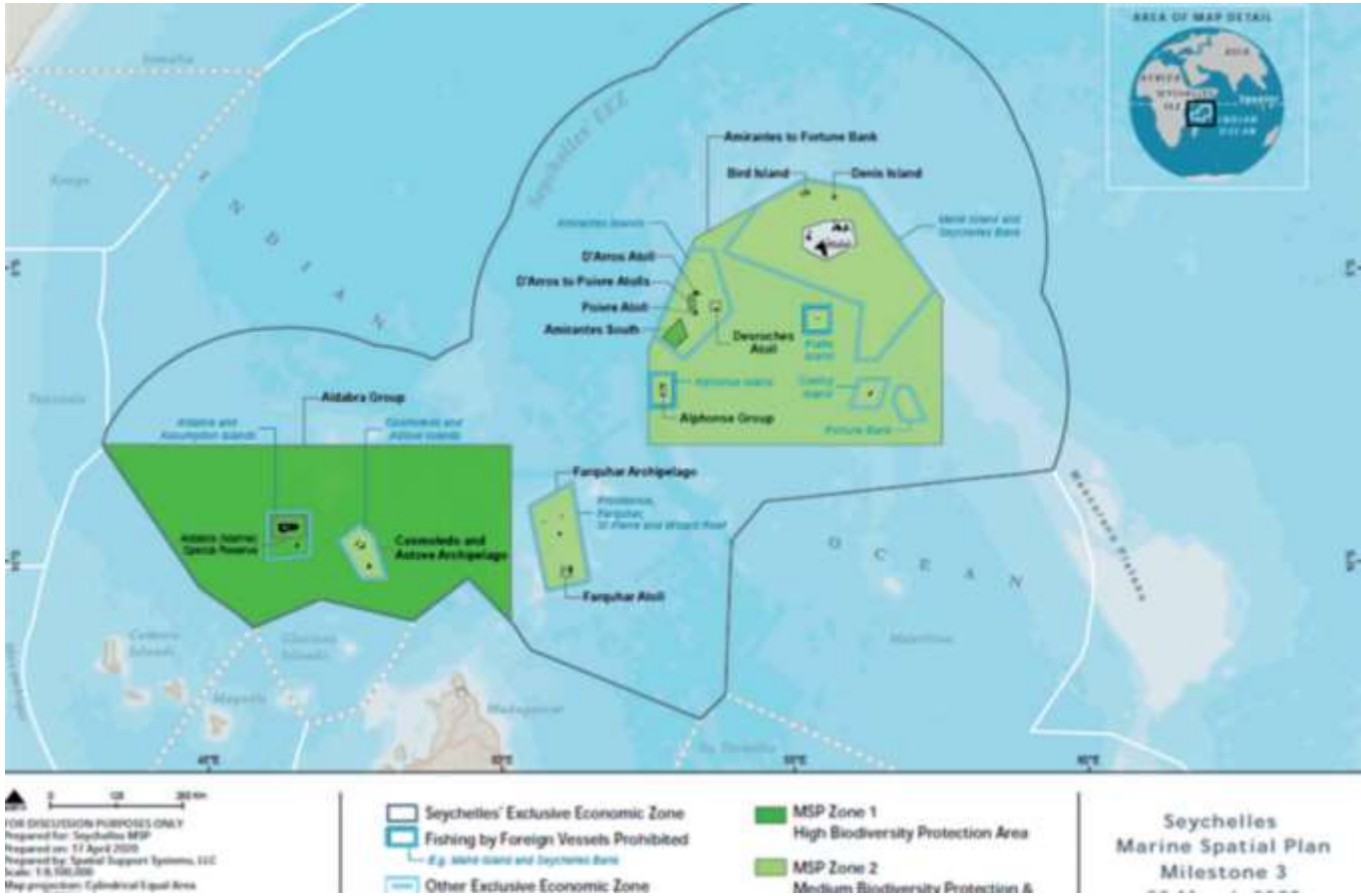

https://www.seymsp.com/



Identifier les besoins existants en matière de planification des ressources océaniques à différentes échelles

Identifier les besoins

- Existe-t-il (ou prévoyez-vous) des **utilisations incompatibles** ou des utilisations qui portent atteinte à des **zones naturelles importantes** ?
- Devez-vous résoudre des **conflits** particuliers, existants ou anticipés (par exemple, conflits entre utilisateurs, conflits entre utilisateurs et nature) ?

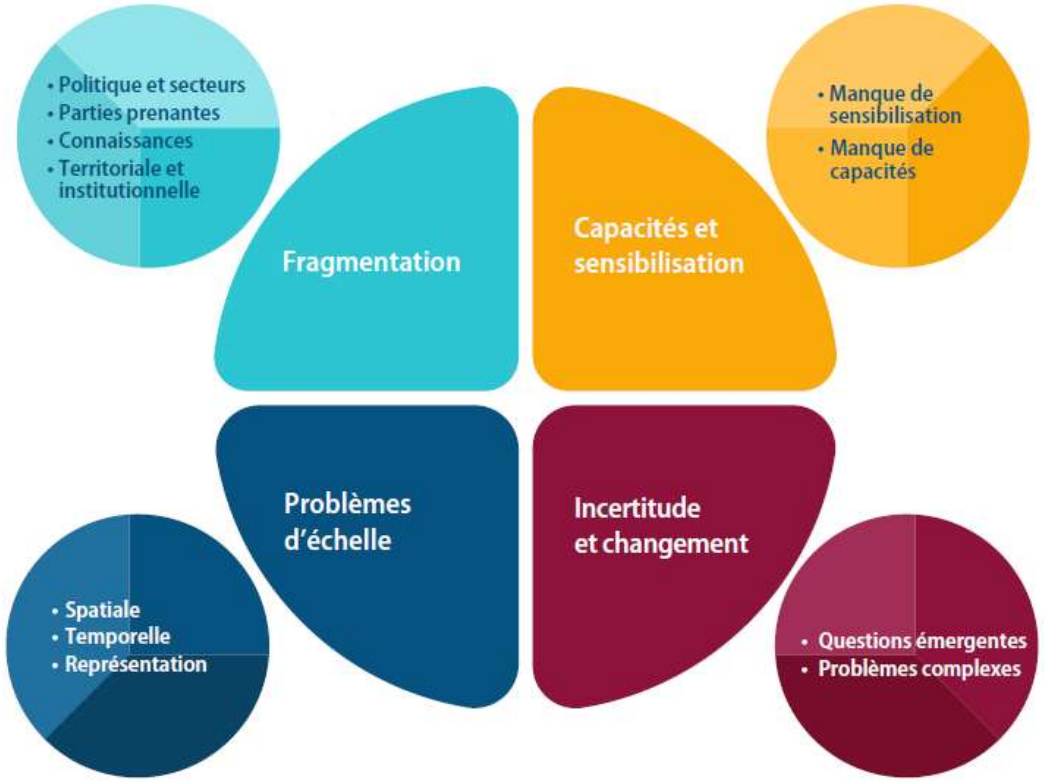

Pour obtenir le **soutien des responsables politiques**, veillez à préciser les problèmes que vous rencontrez et à détailler exactement **comment la PEM peut contribuer à les résoudre**

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Exemples : Besoins

planification de l'espace marin global

Pays/Cas	Moteur(s) pour la PEM
Belgique	Petit espace maritime, conflits d'utilisation de la mer, parcs éoliens en mer émergents
États-Unis d'Amérique (Rhode Island, Massachusetts)	Objectifs de l'État en matière de parcs éoliens en mer
Chine (zonage fonctionnel marin de Xiamen)	Conflits d'utilisation de la mer, dégradation du milieu marin, manque de coordination institutionnelle
Australie (Grande Barrière de corail)	Dégradation des récifs coralliens, gestion de l'impact des activités humaines sur l'écosystème
Afrique du Sud	Nécessité d'une approche plus intégrée de la gestion marine, conflit perçu entre les utilisations
Grenade	Croissance bleue, tourisme côtier et marin, conflits d'utilisation de la mer
Seychelles	Objectif national de protection de la biodiversité marine (30 % de la ZEE et de la mer territoriale)
États membres côtiers de l'UE	Obligation légale en vertu de la Directive encadrant la PEM de l'UE
Initiative du Triangle de corail sur le récif corallien, la pêche et la sécurité alimentaire (Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Îles Salomon, Timor-Leste)	Inverser le processus de dégradation des récifs coralliens, assurer la sécurité alimentaire par une meilleure gestion de la pêche, lutter contre le changement climatique

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



Mise en place de la PEM dans les cadres de Gouvernance et juridiques

Législation pour la **PEM**

- Création d'une **nouvelle législation OU** utilisation de la **législation existante** (éventuellement avec quelques modifications mineures)

Avantages potentiels de la nouvelle législation pour les PEM	Inconvénients potentiels de la nouvelle législation pour les PEM
Une autorité claire	**Temps d'attente**
Demande inconditionnelle ("nouveau départ")	**Inflexible** (si la nouvelle législation n'est pas rédigée de manière à promouvoir des objectifs multiples, elle peut devenir un instrument inflexible)
Un leadership clair	**Résultats non souhaités** (même la législation la mieux intentionnée peut finir par être très éloignée de l'idée initiale)
Continuité (une autorité et un leadership clairs permettent aux institutions d'assumer les rôles et responsabilités appropriés, garantissant ainsi un fonctionnement efficace)	**Diminution du soutien politique** (comme l'élaboration d'une nouvelle législation prend du temps, les hommes politiques peuvent être réticents à soutenir la PEM sans preuve d'au moins quelques résultats au cours de leur mandat).

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Législation pour la **PEM**

- Principaux éléments de législation sur la PEM :
  - ✓ Spécification d'un **Résultat souhaité**
  - ✓ **Principes** pour le développement de la PEM
  - ✓ Fixer une **date de fin**
  - ✓ **Des pouvoirs égaux** pour un Résultat à objectifs multiples
  - ✓ Un **calendrier d'**adaptation
  - ✓ Provisions pour le **financement de la** PEM

Quels sont les éléments clés de la législation de la PEM ?

- Éléments d'introduction
  - Définitions/interprétation (p. ex. : termes juridiques, techniques et scientifiques)
  - Portée géographique/juridictionnelle
  - Objectifs
  - Principes directeurs/d'interprétation
- Aspects gouvernementaux et administratifs
  - Autorité de planification (existante ou nouvelle)
  - Organisme consultatif multisectoriel (existant ou nouveau)
- Aspects et procédures de planification
  - Éléments de la planification (p. ex. : cartes, descriptions narratives)
  - Critères (p. ex. : pour la résolution de conflits)
  - Types de zones (le cas échéant)
  - Adoption, adaptation et révocation du plan
  - Secteurs maritimes inclus dans le plan
  - Durée et révision périodique du plan
  - Effet contraignant
  - Liens du plan avec d'autres lois (y compris les droits traditionnels, le cas échéant)
- Participation du public et accès à l'information
  - Informations accessibles au public et modalités d'accès
  - Modalités de participation du public et de prise en compte de sa contribution (p. ex. : consultations)
- Financement durable
  - Sources et mécanismes de financement
- Application et conformité
  - Infractions et sanctions
  - Autorité chargée de l'application de la loi
  - Disposition relative aux droits acquis (c'est-à-dire, période de grâce permettant aux activités préexistantes de se mettre en conformité)
- Autres
  - Réglementation ultérieure (p. ex. : pour détailler les instruments)
  - Suivi, etc.

Source : Environmental Law Institute, 2020.

Exemple : Afrique du Sud

- Principaux éléments de la législation sud-africaine sur la PEM :

✓ **Contraignante :** S'applique à toutes les eaux et à tous les organes de l'État Sud-Africain.

✓ **Priorité** sur les autres textes législatifs relatifs à la PEM

✓ **Autorité responsable de la PEM :** Ministère des affaires environnementales

✓ Les obligations internationales de l'Afrique du Sud et la **coopération transfrontalière s'appliquent**

✓ Définition des **objectifs et des principes de la** PEM

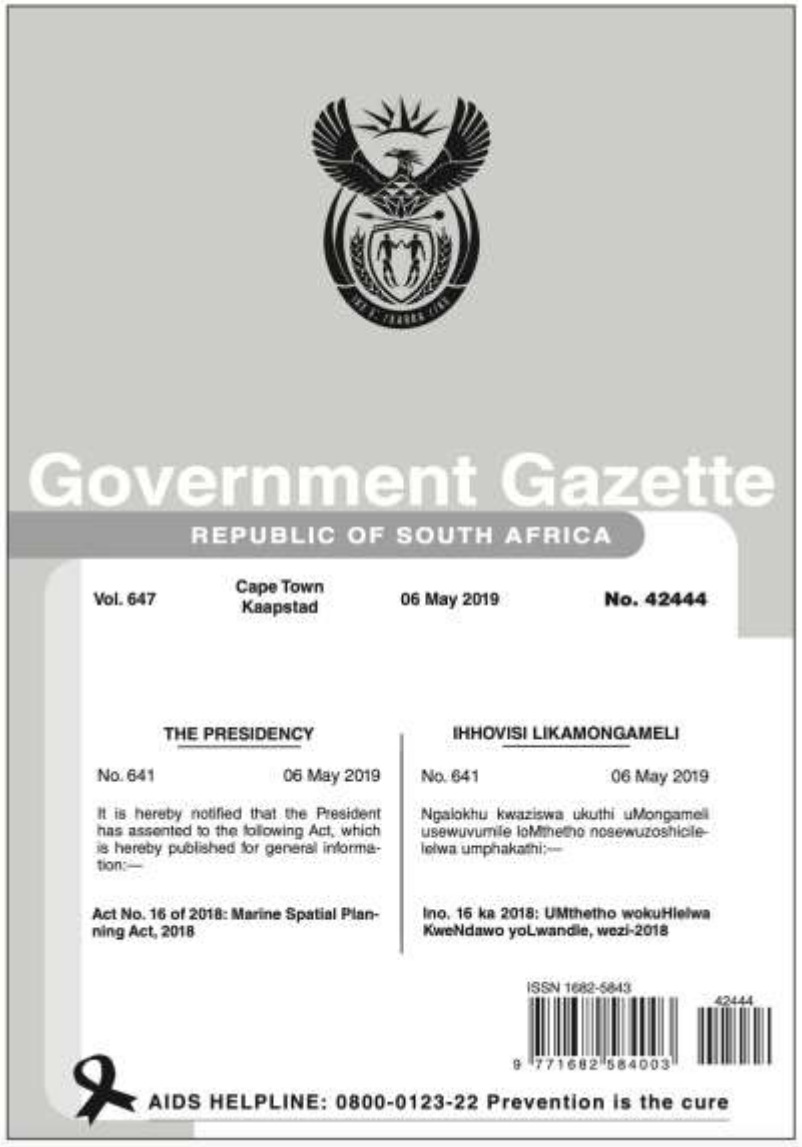
Government Gazette

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

Vol. 647 Cape Town Kaapstad 06 May 2019 No. 42444

THE PRESIDENCY

No. 641 06 May 2019

It is hereby notified that the President has assented to the following Act, which is hereby published for general information:—

Act No. 16 of 2018: Marine Spatial Planning Act, 2018

IHHOVISI LIKAMONGAMELI

No. 641 06 May 2019

Ngalokhu kwaziswa ukuthi uMongameli usewuvumile loMthetho nosewuzoshicilelelwa umphakathi:—

Ino. 16 ka 2018: UMthetho wokuHlelwa KweNdawo yoLwandle, wezi-2018

ISSN 1682-5843

42444

AIDS HELPLINE: 0800-0123-22 Prevention is the cure



Mise en place d'une autorité de PEM



Établissement de l'autorité

- Le développement de la PEM nécessite deux types d'**autorité** :
  - Autorité chargée de la **planification de la** PEM
  - Autorité pour **la mise en œuvre de la** PEM

MAIS...

Ils pourraient être **regroupés au sein d'une même organisation**.

Cela dépend en grande partie **du système de planification** en place.

(IOC-UNESCO, 2009)

Exemple : Costa Rica

- Le Costa Rica a créé **une nouvelle Commission pour la Gouvernance marine** dans le cadre du décret couvrant les espaces marins sous la juridiction de l'État costaricien (2019).

- Le décret définit les **unités de Gouvernance marine** pour la PEM

- Un comité maritime est créé dans chaque unité afin d'**élaborer et de mettre en œuvre** un plan directeur maritime.

- Le secrétariat exécutif de la Commission pour la Gouvernance marine assure le secrétariat des comités marins

Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Exemple : Ghana

- Au Ghana, la PEM est appliqué par le biais d'**une législation existante** : “Land Use and Spatial Planification Act, 2016 Act 925”.

- **Autorité PEM** : Les articles 45 et 46 (1) de la loi donnent mandat à l'autorité chargée de l'utilisation des terres et de la planification de l'espace (LUSPA).



Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Sensibilisation et renforcement des capacités pour le PEM

planification de l'espace marin global

- Il faut sensibiliser les organisations d'experts, les autorités gouvernementales, les fournisseurs de données et les Parties prenantes et **renforcer leurs** capacités.

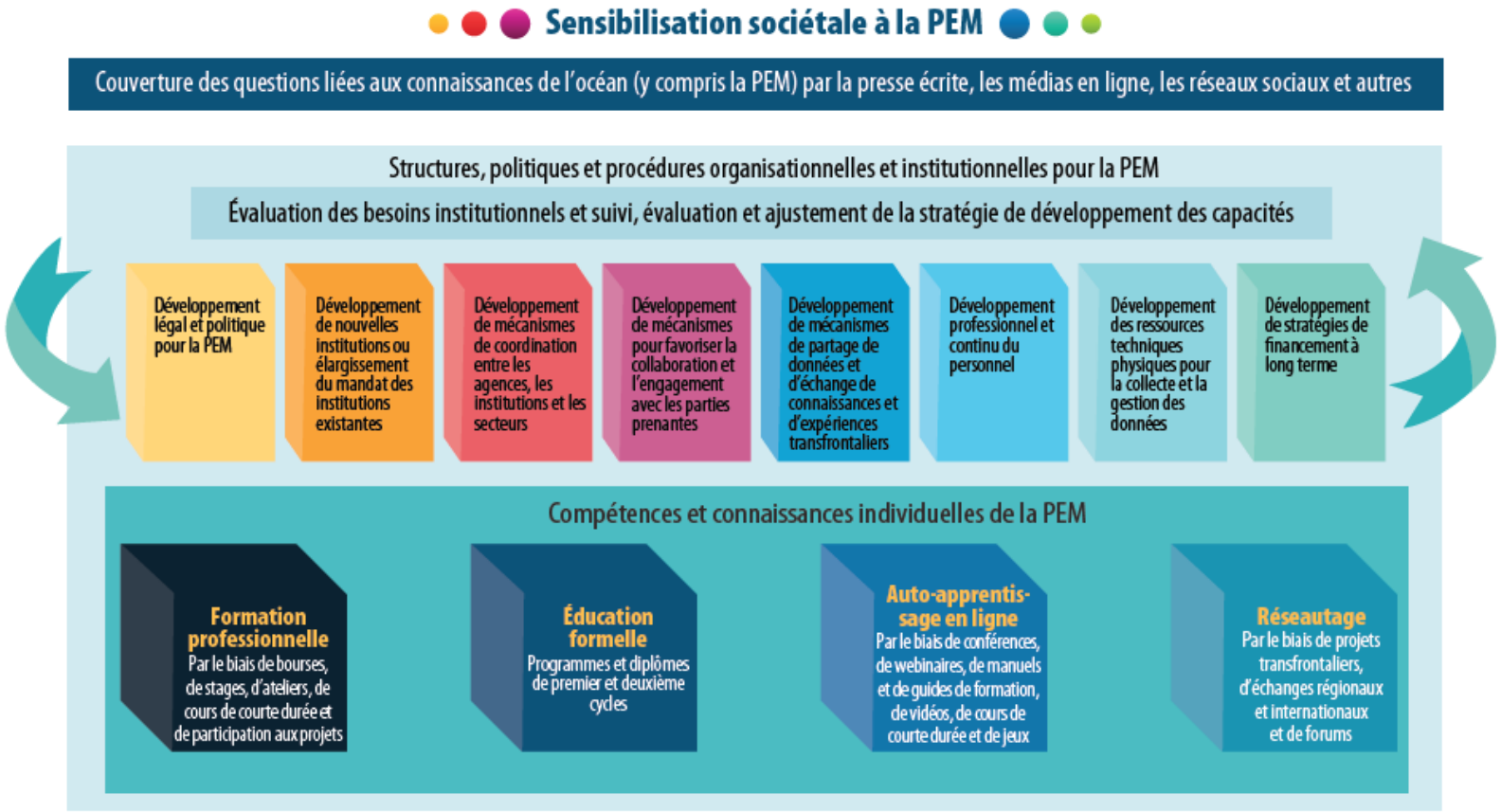

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



L'équipe de planification



L'équipe PEM

- Une équipe de planification technique est généralement composée de membres des organisations qui dirigent les processus de PEM et qui sont responsables de la rédaction, de l'élaboration, de la révision et/ou de l'achèvement des résultats de la PEM.

- La capacité d'une équipe technique comprendrait un éventail d'expertise en la matière

Étape	Besoins administratifs	Besoins techniques et scientifiques
Préplanification (comment préparer le terrain et concevoir le processus de planification)	• Expertise juridique et politique • Collecte de fonds et gestion du budget	• Analyse des politiques • Méthodes de collecte des données • Gestion des bases de données spatiales • Système de gouvernance existant • Analyse du cadre logique • Cartographie des parties prenantes
Planification	• Chef d'équipe • Compétences en gestion de projet • Collecte de fonds et gestion du budget	• Chef d'équipe • Gouvernance de l'océan et relations gouvernementales • Engagement des parties prenantes (y compris la modération, la facilitation, la négociation, la résolution de conflits, la recherche de consensus et les compétences en communication) • Gestion et analyse des données (y compris modélisation et scénarios) • Analyse socioéconomique et financière • Analyse des compromis • Compétences en matière d'analyse et de résolution de problèmes • Compétences en matière de SIG • Fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins • Changement climatique • Opérations sectorielles • Incidences sur l'environnement • Impact cumulatif • Évaluation du paysage marin
Mise en œuvre	• Gestion de projet/organisationnelle	• Connaissance des politiques et législations côtières et marines existantes • Engagement des parties prenantes (y compris la formation, la facilitation, la recherche de consensus et les compétences en communication) • Communication scientifique (y compris la création de formations et de références pour permettre l'utilisation des données et des éléments probants de la PEM dans le processus décisionnel)
Suivi, évaluation et adaptation	• Gestion de projet/organisationnelle	• Compréhension d'un modèle logique, d'indicateurs et connaissance des programmes de suivi existants • Modèle/analyse du cadre logique • Gestion et analyse des données (y compris modélisation et scénarios) • Pensée et analyse des systèmes • Compétences en matière de gestion du changement (y compris en ce qui concerne la modification des politiques, des zones et de la législation relatives à la planification marine)

COI-UNESCO, 2009 et Ansong et al, 2019



Plan de travail pour l'équipe de PEM



Comment concevoir un plan de travail ?

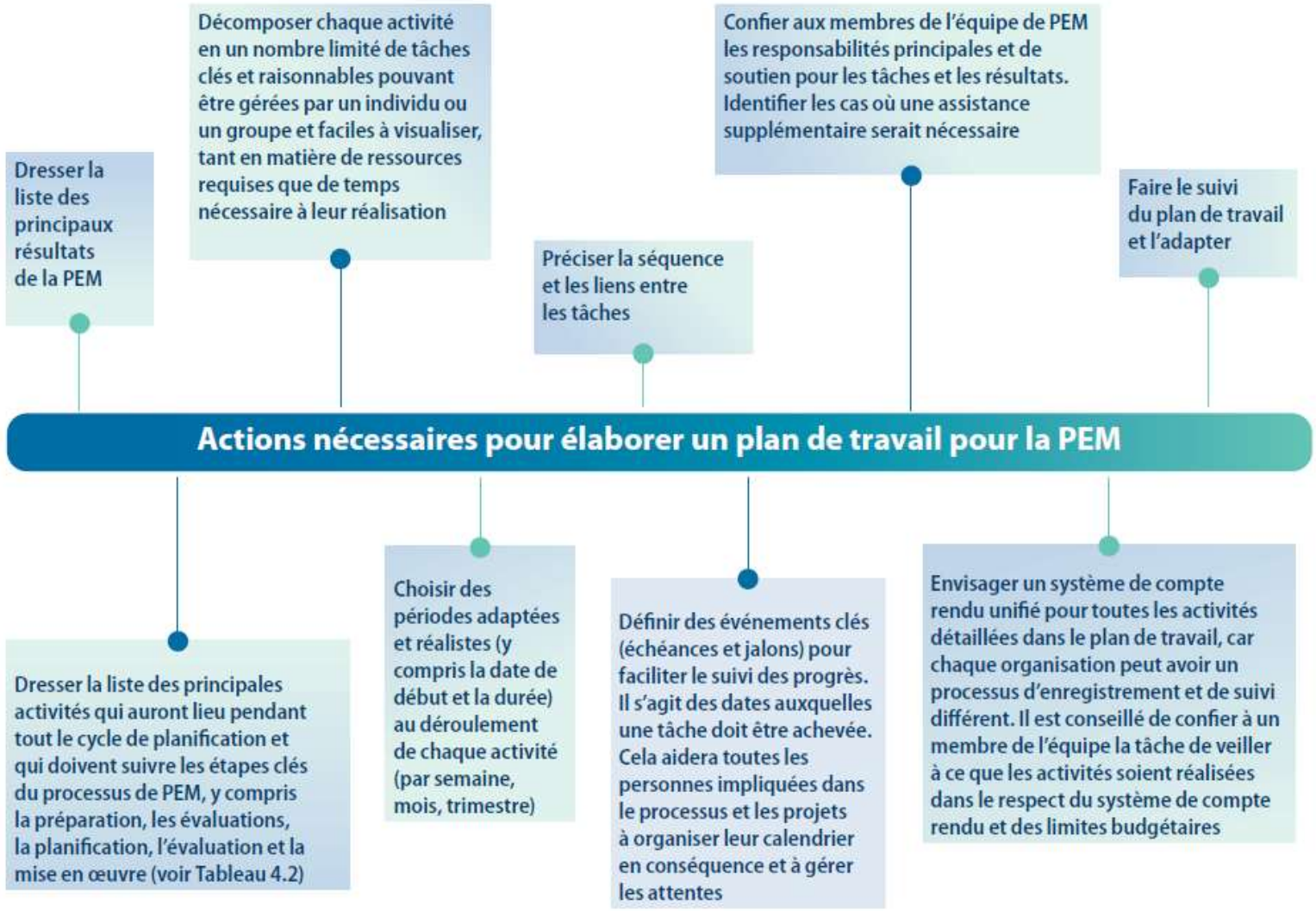

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Exemple : Suède

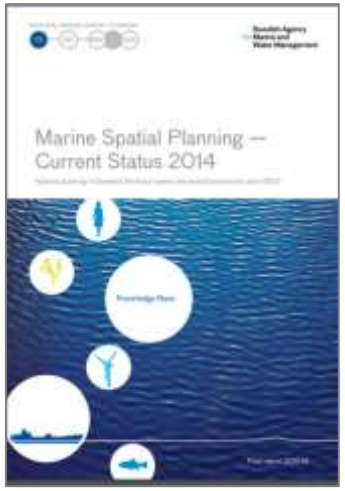

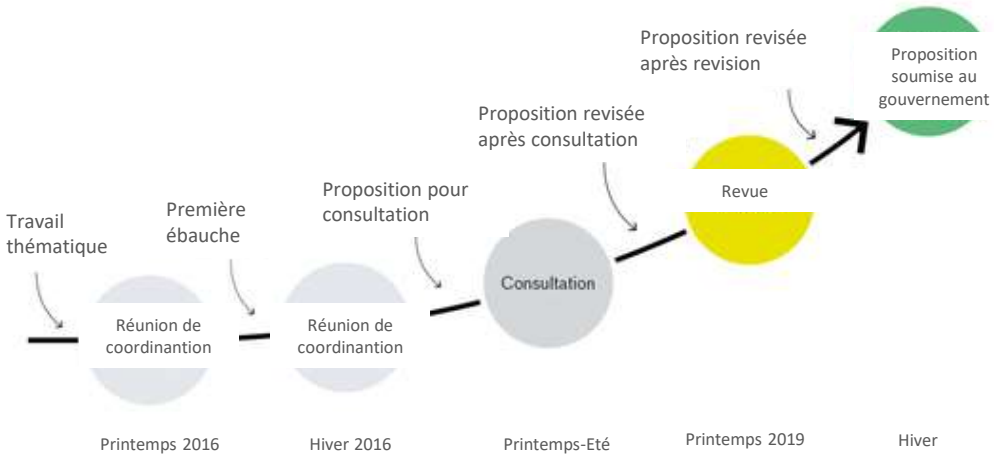

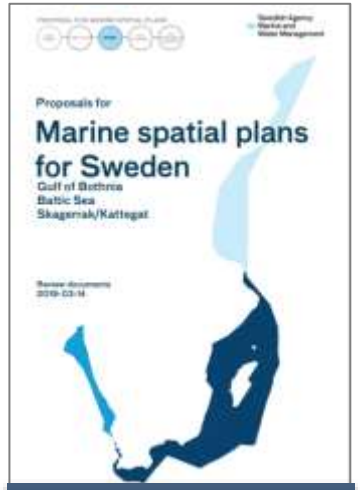

Vision :
La mer en **2050**

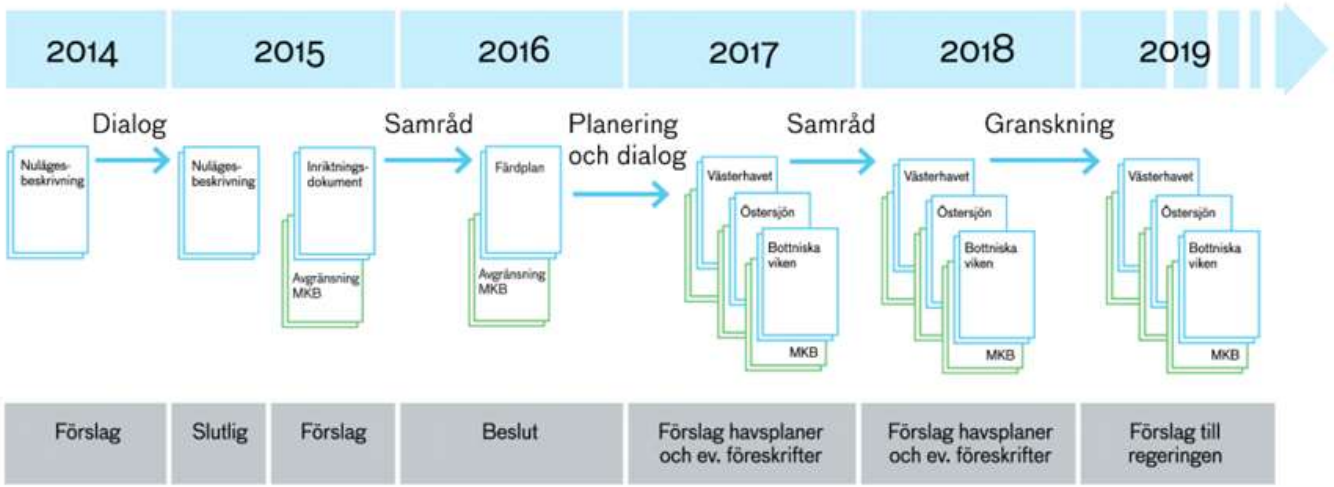

Figur 5. Tidplan för framtagande av havsplaner.

(SwAM, 2016, 2019 ; havochvatten.se)

Exemple : Irlande

Phase	Jalon	Calendrier
Préplanification (comment préparer le terrain et concevoir le processus de planification)	Définir la fonction de la PEM et la doter des ressources nécessaires en créant une autorité et une équipe de planification marine	• Immédiatement • Informer les organismes régionaux et les pays voisins du début du processus de PEM
	Identifier et prendre contact avec les principales parties prenantes	• Fin de l'année 1
Planification	Créer le groupe de travail chargé de la PEM	• Année 1
	Développer la vision et les objectifs initiaux du plan de l'espace marin	• Publier avant la fin de l'année 1
	Prendre contact avec les groupes de parties prenantes (p. ex. : représentants du secteur énergétique, pêcheries, communautés côtières, etc.)	• Par écrit avant la fin de l'année 1 • Atelier régional/forums de parties prenantes T1 de l'année 2
	Préparer l'analyse situationnelle et les scénarios futurs (cette phase comprend la collecte, la cartographie et l'analyse des données sur les conditions actuelles et futures)	• Publier au terme de l'année 2 • Consultation de deux mois
	Préparer le projet de plan de l'espace marin (y compris les évaluations environnementales)	• Au ministère/gouvernement T2 de l'année 3 • Consultation de trois mois
Le plan	Préparer la version finale du plan de l'espace marin (y compris les évaluations environnementales)	• Au ministère/gouvernement T2 de l'année 4 • Publier et informer les organismes régionaux et les pays voisins T3 de l'année 4
Mise en œuvre	Mise en œuvre	• À partir de l'année 4
Suivi, évaluation et adaptation	Suivi, évaluation et adaptation	• À partir de l'année 4

Source : Ministère du Logement, de la Planification et des Collectivités locales de l'Irlande, 2017.

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021



Définition des limites et du calendrier de la planification



Définir les limites

- Limites de la gestion (**limites juridiques**)
- Limites **de** l'analyse (**limites de l'écosystème**)

➢ En règle générale, les limites de gestion de l'aire marine ne coïncident pas avec les limites d'un seul écosystème, car il existe souvent plusieurs écosystèmes de taille variable à l'intérieur de la zone de gestion désignée, et ils peuvent s'étendre au-delà de celle-ci

(IOC-UNESCO, 2009)

Quelques considérations

- L'étendue géographique des eaux intérieures, archipélagiques et territoriales, ainsi que de la **ZEE** (le cas échéant)
- **Frontières** et responsabilités **infranationales** dans la zone côtière et en mer
- **Responsabilités et domaines de compétence des départements** nationaux / infranationaux
- **Les zones litigieuses, non réglées ou contestées** où la frontière juridictionnelle n'a pas encore été convenue
- Licences/activités existantes
- L'étendue des initiatives de **GIZC** et de **gestion des bassins hydrographiques**
- **Autres régions** marines internationales et zones administratives

(IOC-UNESCO, 2009)

Exemple : Écosse

Autorité régionale = jusqu'à 12 MN (mais les plans régionaux doivent être cohérents avec le plan national - PEM)

Autorité nationale = 12 à 200 MN



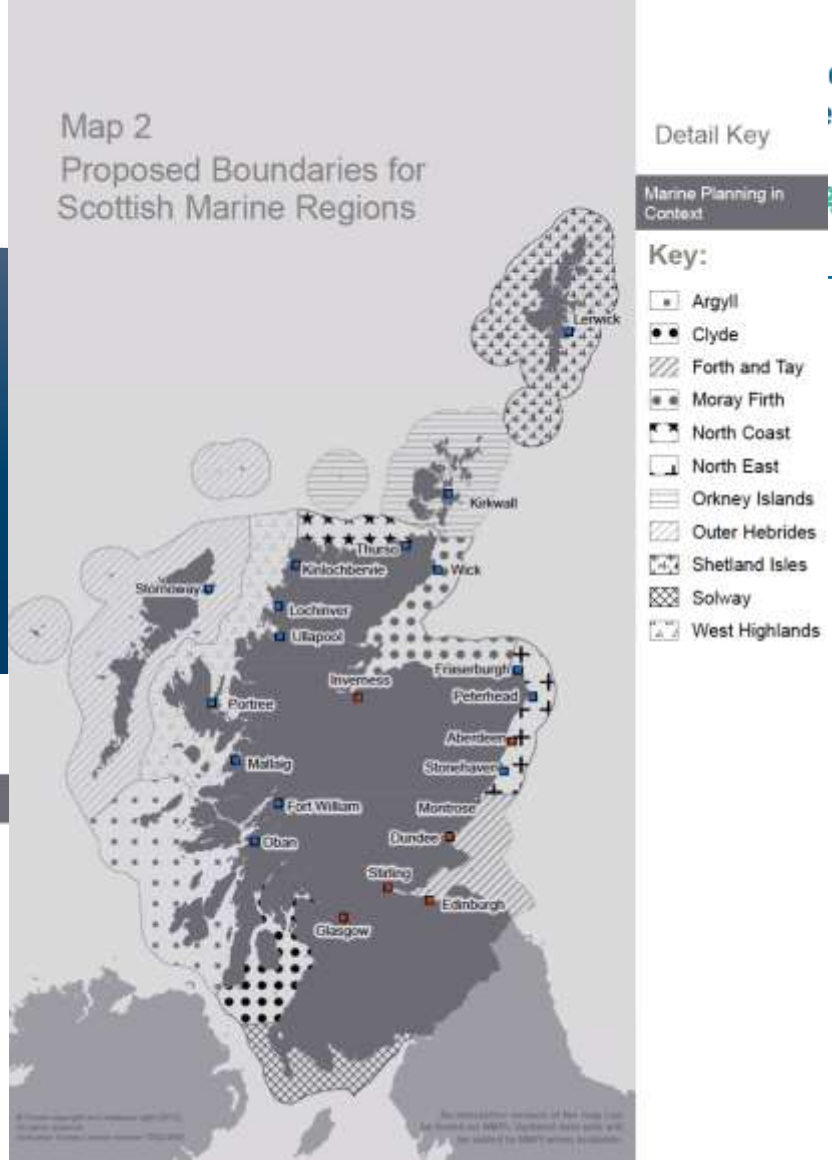

(The Scottish Government, 2015)

Exemple : Allemagne

États côtiers = jusqu'à 12 MN

Gouvernement fédéral = 12 à 200 MN



Exemple : Suède

planification de l'espace marin global



Municipalités =

jusqu'à 12 MN

État national = 1 à 188 MN (limite de la ZEE)



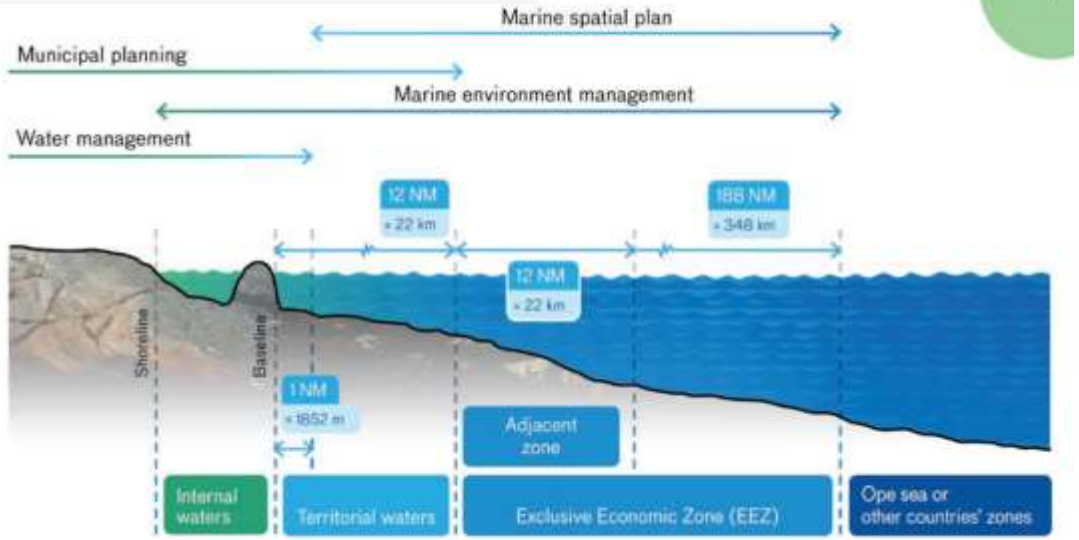

Figure 6. Terms, boundaries and planning responsibilities. The state shares planning responsibility for territorial waters with municipalities. In the Exclusive Economic Zone, the state has sole planning responsibility.

(SwAM, 2016, 2019 ; havochvatten.se)

Définir le calendrier

- **Année de référence** à utiliser pour fournir une base commune ou standard pour l'identification des **conditions actuelles**
- **L'année cible** qui définit la date à laquelle les **résultats** du plan devraient être **atteints.**
- La mise en œuvre de la PEM est un effort continu et itératif.

➢ Souvent, le calendrier devra **coïncider avec d'autres périodes de planification nationale.**

(IOC-UNESCO, 2009)



Définir les principes, la vision initiale, les buts et les objectifs

Définition des principes

La PEM devrait être guidée par un ensemble de principes qui :

- Déterminent la nature et les caractéristiques du processus de la PEM
- Reflétent les résultats que vous souhaitez obtenir

Un principe est une **qualité** ou un élément fondamental ou essentiel qui détermine la **nature intrinsèque** ou le **comportement** caractéristique

Source : IOC-UNESCO, 2009

Principes de la **PEM**

planification de l'espace marin global

Les principes reflètent généralement des idées de base :

- La manière dont le **processus** doit être **mené par rapport aux** Parties prenantes *(par exemple, participatif)*
- Comment le **plan** doit-il être **élaboré** *(par exemple, approche écosystémique, intelligence climatique) ?*
- Ce que le **plan** doit **apporter** *(par exemple, le développement durable, la justice sociale)*

Encadré 4.3

Principes de la PEM à grande échelle pour la mer Baltique[1]

1. Gestion durable
2. Approche écosystémique
3. Perspective et objectifs à long terme
4. Principe de précaution
5. Participation et transparence
6. Base de données et d'informations de haute qualité
7. Coordination et consultation transnationales
8. Planification cohérente de l'espace terrestre et maritime
9. Planification adaptée aux caractéristiques et conditions particulières des différentes zones
10. Planification continue

Source : HELCOM-VASAB, 2010.



Encadré 4.4

Six principes autochtones sous-tendant la planification marine de Haida Gwaii, Canada[1]

1. Yahguudang ou Yakguudang – Le respect
2. Laa guu ga kanhllns – La responsabilité
3. Gina 'waadluxan gud ad kwaagiida – L'interconnexion : tout dépend de tout le reste
4. Giid tll'juus – L'équilibre : le monde est aussi tranchant que la lame d'un couteau
5. Gina k'aadang.nga gii uu tl' k'anguudang – La recherche d'un conseil avisé
6. Isda ad diigii isda – La réciprocité

Source : Conseil de la Nation haïda, 2017.

1 https://coastalfirstnations.ca/wp-content/uploads/2017/06/HGMP-WEB-2015-07-08.pdf

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Vision commune initiale

La vision initiale devrait être définie sur la base des principaux moteurs identifiés et devrait :

- Reposer sur un **accord solide** entre les Parties prenantes, les ministères, etc., reflétant une inspiration commune et un avenir souhaitable dans le temps
- **Être large, mais guidé par un certain réalisme** en termes de sa réalisation, donc à la fois difficile et ne pouvant être facilement atteinte et rejeté.
- **Donner une orientation à la PEM** et clarifier les objectifs identifiés.
- Fournir une orientation à **long terme de la PEM** qui **dépasse les cycles politiques**



Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Vision pour l'avenir

- Une vision de ce à quoi votre aire marine **pourrait ou devrait ressembler dans** 10, 20 ou 30 ans.
- Une vision et une orientation cohérente non seulement de **ce qui est souhaitable**, mais aussi de **ce qui est possible** dans les zones marines
- Une vision **à long terme**



(IOC-UNESCO, 2009)

Exemple : Suède

*"En **2050,** nous utiliserons la mer grâce à des **industries maritimes compétitives, innovantes** et **durables**. La mer aura un **bon état environnemental** et une **riche biodiversité**. Nous conserverons et développerons les **paysages naturels et culturels** de la mer et utiliserons ses services écosystémiques. La mer aura une grande valeur d'agrément pour le public et offrira de nombreuses possibilités de loisirs. La mer sera une source de **plaisir et d'avantages pour tous**. Les entreprises et les pouvoirs publics coopéreront, et les plans de l'espace marin offriront une approche holistique et prospective ainsi qu'une certaine prévisibilité. En 2050, nous continuerons à vivre en **paix et en liberté** dans la région de la mer Baltique et de la mer du Nord. Le **changement climatique aura été ralenti** et nous nous serons adaptés à des circonstances modifiées."*

(SwAM, 2019)

Exemple : Écosse

"Des mers propres, saines, sûres, productives et diversifiées, gérées de manière à répondre aux besoins à long terme de la nature et de l'homme.

(The Scottish Government, 2015)

Exemple : Israël

La vision et l'objectif du plan marin israélien sont les suivants :

L'aire marine d'Israël à faire partie intégrante de l'espace spatial du pays et à être une composante essentielle de son bien-être économique futur, de sa résilience environnementale et de son développement social et culturel, au bénéfice de ses résidents et de la génération future.



Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Buts *contre* Objectifs

- **BUTS** = déclaration d'**orientation générale ou d'intention** ; il s'agit d'une déclaration de haut niveau sur le résultat souhaité que vous espérez atteindre.
- **OBJECTIF** = énoncé des résultats souhaités ou des changements de comportement observables qui **représentent la réalisation d'un objectif.**

Buts *contre* Objectifs

- Large ***contre*** étroit
- Intentions générales ***contre*** précises
- Intangible ***contre*** tangible
- Abstrait ***contre*** concret
- Non mesurable ***contre*** Mesurable



(IOC-UNESCO, 2009)

Objectifs du PEM

planification de l'espace marin global

Écologique + Économique + Social

S	M	A	R	T	I	E
SPECIFIC (SPÉCIFIQUE)	MEASURABLE (MESURABLE)	ACHIEVABLE (RÉALISABLE)	RELEVANT (PERTINENT)	TIME-BOUND (LIMITÉ DANS LE TEMPS)	INCLUSIVE (INCLUSIF)	EQUITABLE (ÉQUITABLE)
Lorsque l'objectif est suffisamment précis et concret pour ne pas être ouvert à des interprétations différentes selon les personnes.	Lorsque la réalisation de l'objectif peut être vérifiée à l'aide d'indicateurs. Ces objectifs sont soit quantifiés, soit basés sur une combinaison de description et d'échelles de notation.	Lorsque l'objectif est fixé à un niveau ambitieux mais réalisable dans le contexte, les connaissances et les ressources disponibles.	Lorsque l'objectif est directement lié aux moteurs et à la vision.	Lorsque l'objectif est lié à une date fixe ou à une période précise pour permettre une évaluation de sa réalisation.	Lorsque toute personne est invitée – en particulier les plus touchées – à participer aux processus, activités et prises de décision/ élaborations de politiques, avec un partage du pouvoir.	Lorsque des éléments d'équité sont inclus pour s'attaquer à l'injustice et à l'iniquité systémiques.

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Exemple : Équateur

planification de l'espace marin global

Buts	Objectifs	Indicateurs
Promouvoir la conservation et la durabilité des écosystèmes marins côtiers et du patrimoine culturel par l'action publique	Inclure dans le Système national des zones protégées les zones de conservation prioritaires classées comme « élevées » et « très élevées » dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2015-2030	Nombre et superficie des nouvelles zones protégées Superficie du territoire marin et côtier conservé
Promouvoir l'exploration et la prospection dans l'espace marin océanique et côtier pour une utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes	Planifier l'exploration pour la caractérisation des ressources en hydrocarbures et minières sur le plateau continental et les éventuelles zones d'extension	En cours
	Appliquer la réglementation nationale en matière de pêche et d'aquaculture afin d'éviter la surexploitation des ressources et les conflits avec d'autres utilisations ou activités	% de mise en œuvre du Plan national de contrôle de la pêche et de l'aquaculture
	Promouvoir la recherche sur les ressources géologiques, halieutiques et aquatiques afin de garantir une transformation productive et la souveraineté alimentaire	Nombre de zones d'intérêt prioritaire établies pour l'utilisation efficace et durable des espèces marines et des ressources géologiques Nombre de projets ou d'enquêtes liés aux ressources géologiques et aux hydrocarbures

Source : SENPLADES, 2017.

Exemple : Allemagne

Les objectifs de la PEM de la ZEE allemande sont définis sur la base des réglementations légales en matière de planification de l'espace :

- l'usage **économique et scientifique,**
- assurer la **sécurité et la facilité de la navigation maritime,** et
- la **protection du milieu marin**

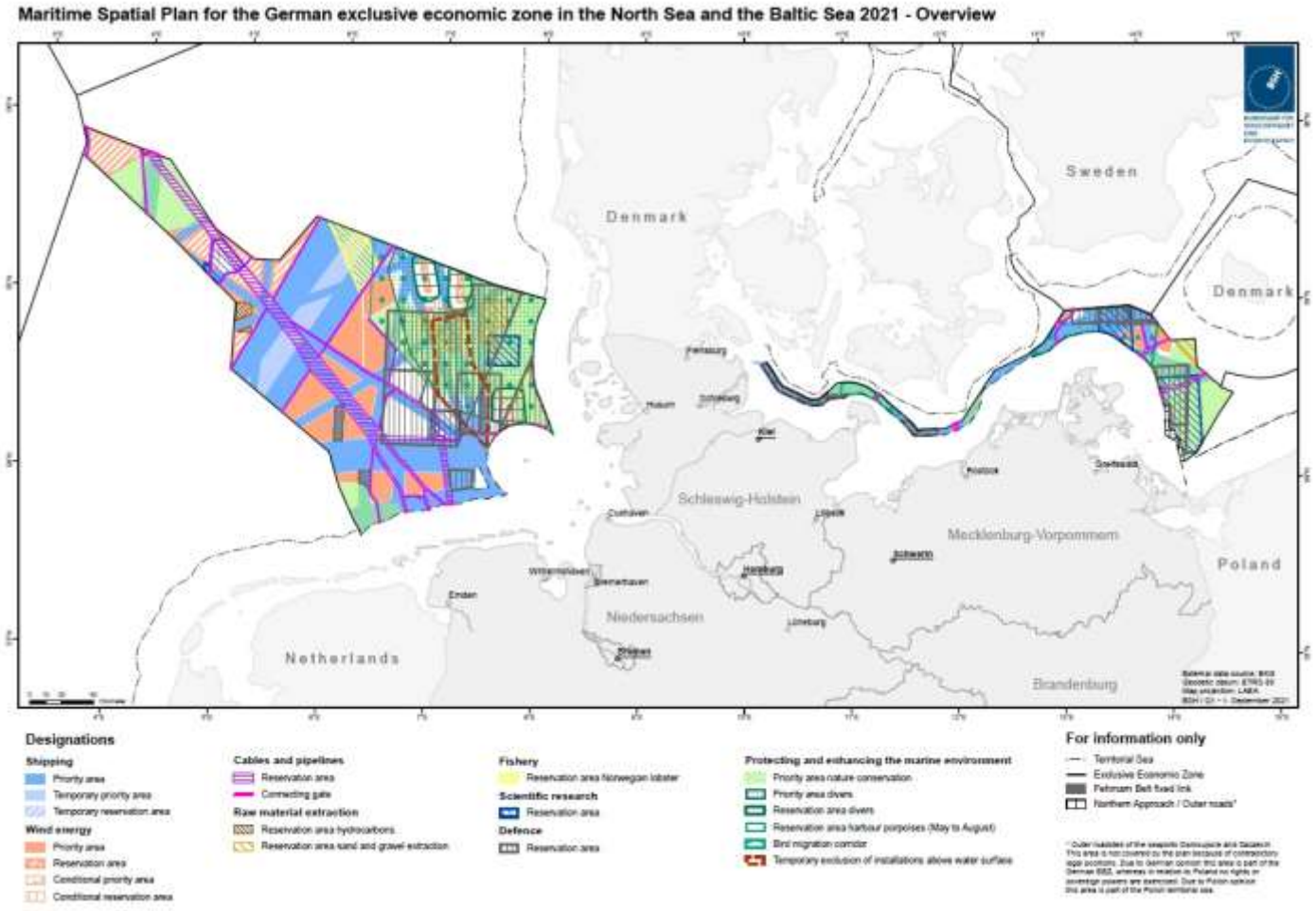

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Merci !

planification de l'espace marin global

COI-UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
MSPglobal@unesco.org
mspglobal2030.org
@MSPglobal2030

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cofinancé par l'Union européenne